



Appel à Projets (AAP)

Extrême Défi Logistique
Idéation 2024

Mots clés :

Logistique, derniers kilomètres, CMDU, CDUM, micro-hubs, circuit court alimentaire de proximité, transport routier, mutualisation, vélo cargo, massification, optimisation, logistique durable

Direction Villes et Territoires Durables

Service Transport et Mobilité

Date de clôture de l'AAP : 13/02/2025 – 15h (GMT+1)

CONTACTS

Toute demande de renseignement devra être adressée par courriel à
xd.logistique@ademe.fr

DEPOTS DES PROJETS

Pour le retrait des formulaires puis le dépôt des dossiers, veuillez-vous connecter à la plateforme électronique dédiée aux appels à projets de l'ADEME.

Sommaire

Table des matières

1.	Contexte.....	4
a.	Présentation de l'ADEME.....	4
b.	Contexte de l'AAP	4
2.	Objectifs de l'AAP.....	6
a.	Objectifs de l'AAP.....	6
b.	Projets pouvant candidater à l'AAP Idéation 2024	6
3.	Critères d'évaluation des candidatures	6
4.	Modalités de soumission et d'évaluation des projets.....	7
a.	Qui peut répondre ?	7
b.	Comment déposer une demande d'aide ?.....	8
c.	Processus de sélection.....	9
5.	Réalisations attendues pour les candidats lauréats de l'AAP.....	9
a.	Nature et intensité de l'aide financière	10
b.	Tableau résumé.....	11
6.	Contact.....	11
7.	Annexe.....	12
a.	Annexe A	12

1. Contexte

a. Présentation de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

b. Contexte de l'AAP

Aujourd'hui, la logistique représente 10% du PIB, 2M d'emplois et 200Md€ de CA. Il s'agit d'une activité économique indispensable pour notre société. Elle contribue cependant à plus de 10% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays et génère des nuisances en milieu urbain, principalement du fait du transport de marchandises. Les impacts sur l'environnement sont également significatifs sur le dernier kilomètre. La logistique urbaine représente 25% des émissions de GES en ville et environ un tiers des émissions de polluants atmosphériques.

Avec l'essor du e-commerce, et pour répondre aux enjeux de la concurrence, les acteurs de la logistique proposent à leurs clients des livraisons dans des délais toujours plus courts et à bas prix. Cette logique du "toujours plus" contribue à l'éclatement des flux avec une hausse du nombre de VUL circulant dans les villes, dans un contexte où 20 % des trajets sont réalisés à vide et où le taux de remplissage ne dépasse pas 65 %. De surcroît, la raréfaction du foncier pousse à l'éloignement des plateformes logistiques, accroissant les distances parcourues et rendant d'autant plus complexe le report modal. Par ailleurs, ces tendances ne représentent pas seulement des externalités environnementales : il s'agit aussi d'une source de coûts significatifs pour les professionnels concernés.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone 2, les objectifs de décarbonation du secteur des transports sont de -28 % d'émissions GES à horizon 2030 par rapport à 2015 et une neutralité carbone du secteur à horizon 2050 (hors aérien). Ces objectifs ambitieux supposent d'optimiser et de mutualiser les flux de logistique des derniers kilomètres, ce qui peut passer par le développement de solutions innovantes

organisationnelles, technologiques, voire réglementaires. Depuis plus de trente ans, des expérimentations ont émergées sur le territoire national et en Europe (Centres de Distributions Urbains mutualisés, circuits courts de proximité alimentaires, mutualisation de la logistique de certains comptes propres, ...). Ces multiples expériences ne se sont pourtant pas généralisées car elles sont complexes à mettre en place et ne fonctionnent pas dans tous les cas. Chaque typologie de projet a des conditions propres de succès ou d'échec qu'il convient de connaître afin de favoriser leur réussite puis leur adoption sur le long terme.

En 2024, l'ADEME lance un nouveau dispositif nommé l'eXtrême Défi Logistique (dénommé ci-après XDL) qui crée un cadre de coopération pour favoriser le déploiement à grande échelle de solutions de mutualisation, d'optimisation et de report modal dans une approche globale à l'échelle de chaque territoire, tout en abordant la question du juste niveau de service logistique.

L'XDL a pour objectif de permettre l'idéation, l'expérimentation puis le passage à l'échelle de ces solutions durables, efficaces, sobres et moins coûteuses. L'XDL se déroule sur plusieurs années et s'articule en plusieurs saisons :

- Saison d'idéation en 2024 ;
- Une seconde saison d'idéation en 2025 associée à une saison pour le prototypage et l'expérimentation ;
- Une troisième saison d'idéation, une seconde saison de prototypage et d'expérimentation et une saison pour la phase de massification du déploiement.

L'XDL repose sur le principe de l'intelligence collective et de la mutualisation des travaux de chaque équipe (déposés sur [plateforme collaborative](#)). Il s'adresse à des profils variés (territoires, transporteurs, chercheurs, entreprises, associations, entrepreneurs, techniciens...) qui pourront participer au sein d'une équipe, accompagner et témoigner, ou devenir partenaire.

2. Objectifs de l'AAP

a. Objectifs de l'AAP

Cet AAP apporte un soutien aux études d'idéation et de conception réalisées dans l'objectif de créer des solutions de logistique des premiers ou derniers kilomètres qui soient plus mutualisées, optimisées et qui favorisent le report modal.

Cet AAP vise à apporter un soutien aux projets en mesure d'avoir de meilleurs impacts environnementaux (moins de véhicules, moins de kilométrages, report modal, motorisation adaptée aux circuits des véhicules, empreinte foncière diminuée), économiques (mutualisation, optimisation du remplissage et kilométrage) et sociaux (création d'emplois locaux décents non délocalisables, amélioration de la qualité de vie des habitants).

b. Projets pouvant candidater à l'AAP Idéation 2024

Cet AAP vise à apporter un soutien aux projets suivants :

- Centre de Distribution Urbain mutualisé : plateforme logistique située à proximité d'un milieu urbain ou d'un bassin de vie qui centralise les livraisons de divers transporteurs et expéditeurs. Ce centre permet de consolider les marchandises en un seul endroit pour optimiser et mutualiser la distribution finale dans la ville. Il peut être assorti de diverses mesures réglementaires permettant de renforcer son efficacité ;
- Mutualisation et consolidation de la logistique des circuits courts alimentaires de proximité (collecte et/ou distribution en tournée ou consolidation dans des points de collecte dans chaque bassin de production) ;
- Micro-hubs : petites plateformes logistiques situées à proximité des zones de consommation urbaine, parfois sur des emplacements de stationnement, servant de points de consolidation et de redistribution des livraisons. Ils permettent de regrouper les colis pour optimiser les trajets de livraison du dernier kilomètre. Les micro-hubs peuvent être mobiles ou fixes.

3. Critères d'évaluation des candidatures

Il n'est pas prévu que les porteurs de projet soient auditionnés.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence de la proposition vis-à-vis des orientations et pré requis de l'Appel à projets :
 - o La solution fait parties des 3 solutions étudiées dans le cadre de l'AAP (CMDU, Micro-hubs, CCAP) ;
 - o La solution étudiée est pressentie comme pouvant devenir viable économiquement et elle limite d'éventuels effets rebonds ;
 - o Le territoire est prêt à s'engager pour accompagner la mise en place de la solution retenue pour donner suite à l'étude (lettre d'intention ou d'engagement du territoire).
- Qualité technique des dossiers et participation à la communauté de l'XDL :
 - o Qualité rédactionnelle, soin apporté au dossier de candidature, clarté de la proposition ;

- Positionnement du projet par rapport à d'autres expérimentations passées et par rapport à l'étude rétrospective :
 - Justification d'une typologie d'expérimentation plutôt qu'une autre en fonction des spécificités propres au territoire ;
 - Identification des autres expérimentations similaires ayant déjà été réalisées sur la typologie d'expérimentation et des points d'attentions qu'elles ont soulevés.
- L'étude envisagée dans le cadre de la candidature se devra d'analyser les aspects suivants :
 - Le modèle économique envisagé ;
 - Le modèle de financement ;
 - Le modèle de gouvernance ;
 - Aspects techniques (type de tournées, kilométrage, type de véhicules, nombre de clients, flux traités, bâtiments, localisation ...) ;
 - Les impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet ;
 - Des leviers réglementaires pouvant être utilisés pour favoriser la solution étudiée sur le territoire ;
 - Les précédents éléments devront être étudiés en fonction de deux temporalités :
 - Lancement de l'expérimentation ;
 - Exploitation commerciale.
 - Le recensement d'acteurs intéressés pour participer au projet et l'obtention de lettres d'intention.
- Pertinence méthodologique et technique de la candidature au regard des objectifs à atteindre par le projet ;
- Qualité et complémentarité du consortium (participations d'acteurs public / privé, mobilisation de transporteurs, de clients finaux) ;
- Implication du candidat dans les échanges de la communauté de l'XDL et du reste de l'écosystème (par ex InTerLUD+), capacité à partager avec les autres équipes dans un esprit d'intelligence collective et d'ouverture.

Le porteur de projet reste à la disposition des membres du Jury pour répondre à leurs questions. L'ensemble des réponses aux questions est public et fait partie intégrante du projet.

4. Modalités de soumission et d'évaluation des projets

a. Qui peut répondre ?

Cet AAP s'adresse à tout type d'acteurs, que ce soient des collectivités, entrepreneurs, entreprises, bureaux d'étude, start-ups, organismes de recherche, chercheurs, étudiants, associations, acteurs du transport, acteurs de l'économie circulaire, etc.

Critères d'éligibilité :

- Le porteur doit disposer d'un numéro SIRET ;

- Les membres de l'Equipe doivent avoir créé une équipe sur la [plateforme collaborative](#) de l'XD Logistique.

Les projets ne respectant pas l'objet de l'AAP ne seront pas instruits.

b. Comment déposer une demande d'aide ?

Attention, le dossier de demande d'aide est à communiquer à l'ADEME uniquement via la plateforme agirpourlatransition.ademe.fr. Aucun dossier remis au format papier ou transmis par mail ne sera accepté. En cas de partenariat, prévoyez un temps suffisant (au moins 48h) avant la date limite de dépôt de dossier pour que chaque partenaire ait le temps de valider les pièces sur la plateforme. Il est conseillé de se connecter à la plateforme suffisamment à l'avance (minimum une semaine) pour vérifier la réussite de l'accès et, le cas échéant, prendre contact auprès de l'ADEME. Le dépôt du dossier est effectif lorsque le déposant reçoit un courrier accusant réception du dossier. Le déposant ne peut pas déposer un seul dossier pour deux projets distincts mais bien un dossier par projet.

Le dossier de demande d'aide doit être renseigné en ligne sur la plateforme AGIR. Il vous sera demandé d'apporter les renseignements suivants :

1. Détails administratifs : les informations administratives seront remplies selon les champs indiqués.
2. Détails techniques du dossier de candidature :
 - a. Résumé exécutif (250 mots)
 - b. Le contexte du projet (500 mots) :
 - i. Contexte territorial, environnemental, social et économique ;
 - ii. Présentation générale des besoins, du problème qu'il est proposé de traiter dans le projet ;
 - c. Description du projet (2 000 mots) :
 - i. Description de l'expérimentation envisagée à date (dont niveau de maturité de la réflexion : stade de l'idéation, de la conception, etc.) et précision de la pertinence de cette solution par rapport aux besoins ;
 - ii. Démarches similaires identifiées (passées, existantes ou futures) et comparaison ;
 - iii. Gouvernance imaginée pour la solution à terme ;
 - iv. Description des besoins et de l'étude imaginée ;
 - v. Présentation de la méthodologie utilisée pour mener à bien l'étude ;
 - vi. Planning détaillé de l'étude ;
 - vii. Gouvernance générale du montage de projet, les personnes impliquées au regard de leurs compétences et de leurs fonctions, le management du projet (aspects organisationnels du projet, phase de collaboration avec des membres externes au projet, participation à l'XDL, coordination avec un éventuel prestataire externe) ;
 - d. Objectifs et résultats attendus (800 mots) :
 - i. Présentation des bénéfices attendus en lien avec la réalisation du projet ;

- ii. Explication des interactions avec l'XDL.
3. Respect du caractère incitatif de l'aide ADEME pour la réalisation de l'étude et du projet.
4. Dépenses prévisionnelles pour le projet : Il vous sera demandé de renseigner les postes et catégories de dépenses (par exemple : les dépenses associées aux dépenses de personnel hors fonction publique) et le montant du financement public nécessaire pour réaliser le projet.
5. Pièces jointes : Un relevé d'identité bancaire (facultatif), Cerfa association n° 12156*06 (obligatoire pour les associations) et attestation des aides de minimis conformément au règlement (UE) n°2023/2831 (obligatoire).

Ces documents sont à déposer sur la plate-forme de l'appel à projet avant le 13/02/2025 à 15h (GMT+1) en complément de l'inscription sur la plateforme collaborative ([plateforme XDL](#)) de chaque personne de l'équipe et de la fiche Equipe. L'ADEME se réserve le droit de clore l'AAP avant cette date notamment en raison de l'épuisement du budget disponible.

c. Processus de sélection

Les demandes d'aides peuvent être déposées pendant toute la période d'ouverture du dispositif. Elles seront instruites au fur et à mesure des dépôts et jusqu'à épuisement du budget.

Une analyse des candidatures sera réalisée par l'ADEME au fil de la réception des dossiers de candidatures sur la base des éléments fournis sur AGIR et la plateforme collaborative ([plateforme XDL](#)) selon les critères d'évaluation décrits au paragraphe 3 ci-dessus.

L'attribution de l'aide se fait selon la chronologie des dépôts de dossier complets.

La sélection des porteurs sera fondée sur la proposition du comité d'évaluation et le budget disponible. A l'issue des comités de sélection, l'ADEME informera les porteurs de cette décision et les équipes sélectionnées pourront débiter leur étude devant aboutir aux 5 livrables (dossiers) évoqués au paragraphe 5 ci-dessous.

L'ADEME se réserve la possibilité de demander aux porteurs de projets des modifications de leur projet conditionnant l'octroi de l'aide financière.

5. Réalisations attendues pour les candidats lauréats de l'AAP

Les projets éligibles et sélectionnés sont les études d'idéation préalables aux activités d'expérimentation visant à mettre en place une logistique du dernier kilomètre plus durable, économique et sobre qu'actuellement.

Les équipes sélectionnées devront produire les livrables suivants :

- Dépôt du projet sous licence [Creative Commons](#) (CCBY à CCBY/SA/NC) et sur la plateforme collaborative ([plateforme XDL](#)), incluant 5 dossiers dont les caractéristiques sont précisées à l'Annexe A. Les réponses dans les 5 dossiers suivants sont obligatoires :
 - o Dossier Narratif & Descriptif de la solution ;

- o Dossier Modèle économique & financier ;
 - o Dossier Ecosystème & Gouvernance ;
 - o Dossier Social & Environnemental ;
 - o Dossier Bilan.
- Durée du projet : la durée maximale est de 9 mois

a. Nature et intensité de l'aide financière

Les aides financières apportées par l'ADEME dans le cadre de cet AAP seront versées sous forme de subvention.

Les aides :

- Seront accordées pour les bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique, sur la base du Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, ou toute autre réglementation lui succédant ;
- Ou ne relèveront pas de la réglementation communautaire relative aux aides d'Etat, pour les bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique.

Le montant de l'aide sera calculé par application d'un taux d'aide maximum de 70 % aux dépenses éligibles de l'opération conformément aux modalités définies dans le Système d'Aides à la Connaissance de l'ADEME (aides aux études générales).

Le montant de l'aide est également calculé de manière à respecter les règles de cumul des aides publiques autorisé par l'encadrement européen des aides d'Etat et par la réglementation nationale applicable.

Pour un taux d'aide supérieur à 50 %, la propriété des résultats de l'opération pourra faire l'objet d'un partage entre l'ADEME et le porteur de projet.

L'aide sera prévisionnelle plafonnée à 50 000 euros par équipe sauf évolution de la réglementation.

L'aide sera versée en une seule fois à la fin de l'opération sur la base des éléments fournis dans les 5 dossiers de réponse décrits dans l'Annexe A. Chaque membre de l'équipe ou le coordinateur devra signer une attestation certifiant avoir renseigné les 5 dossiers de réponse. Les porteurs devront remettre à l'ADEME un ERG ainsi que des justificatifs de dépenses

Les modalités d'aides devront être conformes aux régimes d'aides en vigueur à échéance de la contractualisation ; l'ADEME se réserve donc la possibilité d'apporter toute modification rendue nécessaire au regard de l'évolution des encadrements communautaires ou des régimes d'aides applicables.

Les modalités détaillées de contractualisation, entre l'ADEME et les bénéficiaires des aides financières sont présentées dans les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME consultables suivant [ce lien](#).

b. Tableau résumé

	Novembre	Décembre	Janvier 2025	Février	Mars	Avril			jusqu'à décembre			Janvier
Date	début novembre			13-fev		Jusqu'à fin mi-avril						Jusqu'à mi-janvier
ADEME	Ouverture de l'AAP			Animation, Echanges	Sélection	Contractualisation						Validation de la qualité des réponses et paiement de l'aide
Candidats	1. Dépôt sur AGIR : Description du projet, contexte et objectifs / résultats attendus 2. Création compte individuel sur la plateforme collaborative XDL 3. Création de la fiche équipe				Sélection pour la suite (Oui ou Non)				Les réponses dans les 5 dossiers sont obligatoires : o Dossier Narratif & Descriptif de la solution ; o Dossier Modèle économique & financier ; o Dossier Ecosystème & Gouvernance ; o Dossier Social & Environnemental ; o Dossier Projet.			Réception de l'aide si validation

6. Contact

Pour toute question relative à l'AAP, merci de nous solliciter par e-mail à l'adresse suivante : xd.logistique@ademe.fr.

7. Annexe

a. Annexe A

Les 5 dossiers visés au paragraphe 5 doivent être complétés en gardant à l'esprit deux niveaux de description du projet :

- Un premier niveau sur l'expérimentation, c'est-à-dire un PoC prouvant que la solution est réalisable techniquement et qu'elle a un intérêt social, économique et environnemental
- Un second niveau sur la solution une fois passée à l'échelle, c'est-à-dire une fois qu'elle est viable économiquement

Tout projet déposé dans le cadre de l'AAP doit prévoir comme livrable à l'issue de la phase d'idéation de l'eXtrême Défi Logistique :

1. Un dossier **Narratif & Description de la solution** décrivant le problème à résoudre et la ou les solutions envisagées, les services rendus dans la livraison de marchandises sur les derniers kilomètres auprès de(s) cible(s) visée(s).
 1. Décrire le problème que la solution vise à résoudre en essayant d'être spécifique (chiffres issus d'enquêtes, filières et types de flux concernées, constats environnementaux et sociaux, etc.).
 2. Fournir des éléments montrant le besoin et l'intérêt pour une telle solution :
 1. En interne au sein de l'équipe (pourquoi l'équipe se lance dans le projet)
 2. En externe, notamment auprès des utilisateurs, partenaires, et citoyens (à quel besoin final le projet répond)

Ces éléments peuvent être des échanges, lettres de soutien, sondages, micro-trottoir, ateliers, études de marché, questionnaire, constitution d'une communauté d'acteurs (territoires, logisticiens, chargeurs, citoyens, etc.).
3. Comment allez-vous impliquer ces acteurs dans l'expérimentation ?
4. Produire des visuels de la solution et de l'expérimentation (schémas, dessins, rendus, vidéos, logos, etc.) qui pourront être partagés au sein de la communauté de l'XDL
5. Expliquer la vision plus globale dans laquelle le projet s'inscrit (projet logistique territorial, évolution des mobilités et de la gestion de l'espace publique, transition du territoire, résilience, etc.).
6. Décrire le concept de solution envisagé
 1. Principe de fonctionnement global
 2. Caractère innovant (en quoi le projet est-il nouveau par rapport aux organisations habituelles pour ce type de modèle)
 3. Caractéristiques principales :

1. Pour les CDUM : emplacement pressenti de la solution, surface de l'entrepôt, type de gouvernance, financement, etc.
 2. Pour les micro-hubs : Nombre de micro-hubs, positionnement, gestion du remplissage des micro-hubs, gestion de la livraison finale (du micro-hub au client final), etc.
 3. Circuits courts alimentaires : type de hubs & positionnement des hubs (s'il y a des hubs), gestion de la livraison producteur – hubs, de la livraison hubs – clients, etc.
7. Décrire l'exploitation envisagée de la solution (type de flux, typologies de tournées, clients éventuels, etc.). L'utilisation de personas et de scénarios d'usages est recommandée pour identifier les potentiels utilisateurs.
1. En phase d'expérimentation
 2. En phase de maturité (post-expérimentation)
8. Décrire les verrous à lever (administratifs, réglementaires, financiers, techniques, organisationnels, RH)
9. Décrire les besoins matériels (bâtiment, véhicules, etc.), numériques (SI, interfaces d'interopérabilité, logiciels d'optimisation) et RH (recrutements/prestations). Détailler le niveau de maturité de ces besoins (disponible commercialement, besoin de R&D, concept) et la liste des fournisseurs pressentis si disponible.
2. Un dossier **Modèle économique & financier** contenant :
- 1) Décrire le modèle économique (sources de coûts et de revenus)
 - a) Lors de l'expérimentation
 - b) A maturité (cible) ;
 - 2) Décrire le modèle de financement (investissements à prévoir et sources de financement)
 - a) Lors de l'expérimentation
 - b) A maturité (cible)
 - 3) L'ensemble sera synthétisé dans un calcul type flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow) sur dix ans
3. Un dossier **Ecosystème & Gouvernance** présentant :
- 1) Les acteurs clés du territoire pour l'implémentation de la solution
 - 2) Le lien entre la solution et son "environnement" (dont l'espace public) ;
 - 3) Le statut pour chaque acteur identifié : membre de l'équipe, partenaire existant, acteur à identifier, voire à créer ;
 - 4) Présentation éventuelle d'une communauté d'acteurs prenant activement part au défi et faisant partie du consortium XDL (territoires,

associations d'utilisateurs, logisticien, chargeur, ...). Cette communauté pourrait alimenter les visions tout au long du projet.

- 5) Une synthèse des échanges avec un ou plusieurs territoires déjà engagés dans l'expérimentation de solutions proche de celle du projet. Cette synthèse devra d'une part intégrer les manques ou problèmes ressentis avec les solutions proches du projet déjà testés, et d'autre part, intégrer les propositions de l'équipe-projet pour y faire face ;
- 6) Gouvernance générale de l'expérimentation, les personnes impliquées au regard de leurs compétences et de leurs fonctions, le management du projet (aspects organisationnels du projet, phase de collaboration avec des membres externes au projet, participation à l'XDL, coordination avec un éventuel prestataire externe) ;
- 7) Gouvernance imaginée pour la solution à terme (modèle juridique, acteurs impliqués, rôles, etc.) ;
- 8) Quel sera le régime de propriété intellectuelle des concepts et données produits dans le cadre du projet ?
- 9) Si votre Projet n'intègre pas l'approche Open Source merci de préciser :
 1. Avez-vous considéré d'intégrer l'open source ? Pour quoi ? Quels freins vous ont empêché de le considérer et/ou l'adopter ?
 2. Si nous levions ces freins, êtes-vous disposés à utiliser des composants open source ou à publier des éléments de votre solution en open source ?

4. Un dossier **Social et Environnemental** :

- 1) Une évaluation de l'impact environnemental attendu de la solution par rapport à l'existant en précisant les indicateurs pertinents (GES, polluants, congestion, flux de matière, empreinte foncière...) et l'unité la plus adaptée (gCO₂ / colis livrés, kgCO₂ / kg nourriture livrée, gCO₂eq totaux économisés ...).
- 2) Une évaluation de l'impact social attendu de la solution par rapport à l'existant en précisant les indicateurs pertinents (nombre d'emplois créés ou maintenus, redynamisation du centre-ville, amélioration des conditions de travail...) et l'unité la plus adaptée.

5. Un Dossier **Bilan** décrivant ce que vous a apporté le travail en coopération de l'XD et ce qui vous manque pour avancer, par exemple :

1. Retour d'expérience du travail en coopération de la phase d'idéation/conception
2. Les obstacles/freins anticipés pour les prochaines étapes et donc les besoins identifiés pour les surmonter :
- 2) des connaissances : besoin de formations, conseils,
- 3) des moyens financiers ou non-financiers : aides, recrutement, financement, etc.

- 4) des retours : d'utilisateurs, d'exploitants, de riverains, de partenaires, etc.
- 5) ...

Les informations demandées sont récoltées de manière obligatoire.

Dans chaque dossier, merci de ne pas mentionner d'informations trop personnelles concernant des personnes physiques.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur vos droits, consultez [notre plateforme](#).